

Le cas de la filière porcine européenne et de la concurrence avec l'Allemagne

Pierre Halliez

Syndicat des Entreprises Françaises des Viandes

**Séminaire Politiques de l'emploi – Interactions de l'économique et du juridique
« Mobilité du travail en Europe : concurrence et droit social » – 5 avril 2013**

DG Trésor – Ministère de l'Economie et des Finances

Plan :

- 1. Importance et évolution des filières économiques de la viande porcine en Europe**
- 2. Les leviers du « miracle porcin » allemand**
- 3. Notre vision de la question sociale dans les abattoirs allemands Analyse économique, analyse juridique et contentieux**
- 4. La prestation de service du travail à façon des viandes n'est pas une exception allemande : l'exemple d'un dispositif régulé en France**

Séminaire Politiques de l'emploi – Interactions de l'économique et du juridique
« Mobilité du travail en Europe : concurrence et droit social » – 5 avril 2013

1. Importance et évolution des filières économiques de la viande porcine en Europe

Séminaire Politiques de l'emploi – Interactions de l'économique et du juridique
« Mobilité du travail en Europe : concurrence et droit social » – 5 avril 2013

DG Trésor – Ministère de l'Economie et des Finances

Poids économique et social de la filière française

- Avec l'automobile, les IAA représentent l'un des premiers secteurs de l'industrie en France (1/5 des emplois industriels)
- Avec 120.000 emplois, l'industrie des produits carnés représente plus de 20% des emplois des IAA
- Aux côtés de l'industrie de la charcuterie et de la volaille, les viandes de boucherie (dont la filière porcine fait partie) totalisent 52.000 emplois
- L'industrie des viandes de boucherie représente un CA annuel de 15 milliards d'euros
- Sur 100 tonnes de viande produite en France, 40 tonnes est du porc (32 t volaille et 23 t viande bovine)

Une industrie à forte intensité de main d'oeuvre

- Coût de revient du produit fini :
 - Matière première agricole : 80%
 - Autres charges : 20% dont 80% de coût de M d'O

Principaux producteurs de viande porcine

- **Allemagne** 5,5 millions de tonnes
- **Espagne** 3,5
- **France** 2,2
- **Pologne** 1,7
- **Italie** 1,6
- **Danemark** 1,6
- **Pays-Bas** 1,3
- **Belgique** 1,1

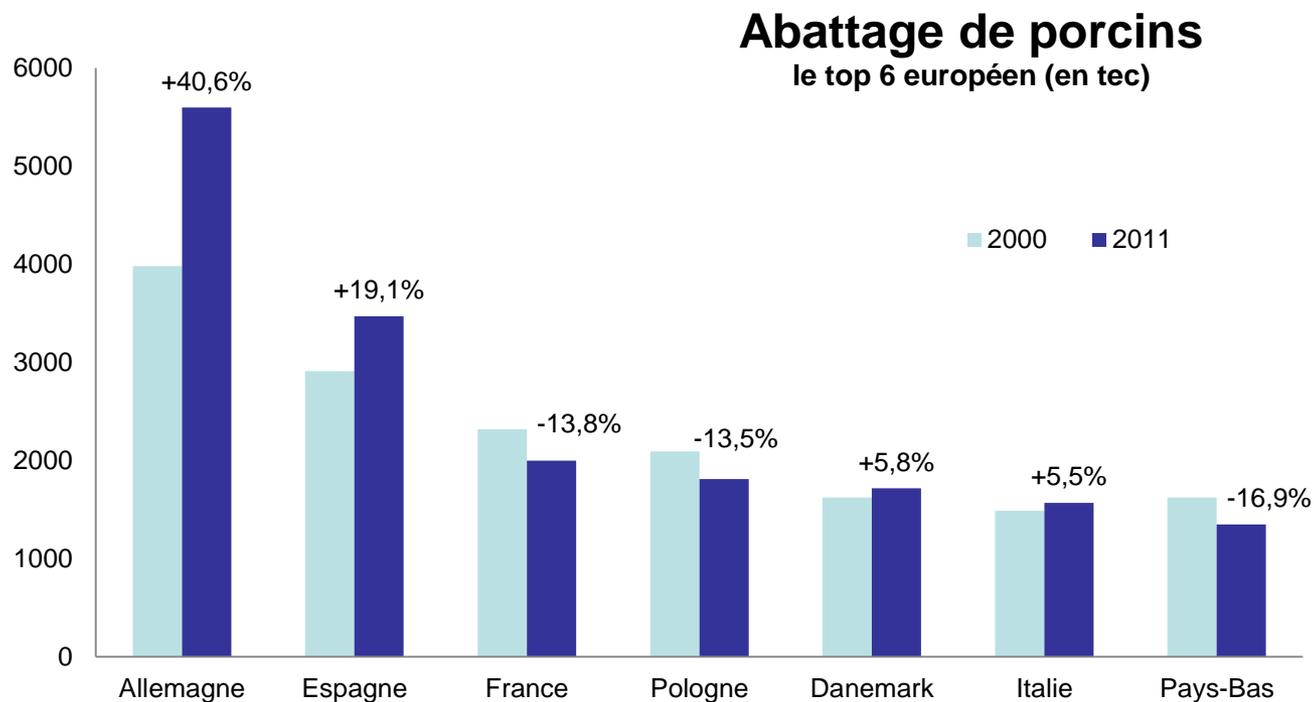
Principaux flux de viande porcine en France

- **Exportation** **500.000 tonnes**
 - Italie **25%**
 - Royaume-Uni **10%**
 - Grèce **7%**
 - Allemagne **5%**
 - Russie **5%**
 - Chine **5%**
- **Importation** **400.000 tonnes**
 - Espagne **70%**
 - Allemagne **13% (x 2 en 5ans)**
 - Pays-Bas **4%**
 - Danemark **4%**

Le secteur porcin et la PAC

- **La filière porcine est une production de première transformation des céréales**
- **Elle est peu soutenue par la Politique Agricole Commune (pas de soutiens internes tels que primes ou quotas, pas d'interventionnisme sur les marchés, peu voire plus de protection aux frontières)**

L'évolution des différentes filières européennes



L'évolution des différentes filières européennes

Sur 100 porcs européens abattus:

En 2000 :

- 12 étaient français
- 20 étaient allemands.

En 2011 :

- moins de 10 sont français
- et près de 30 sont allemands.

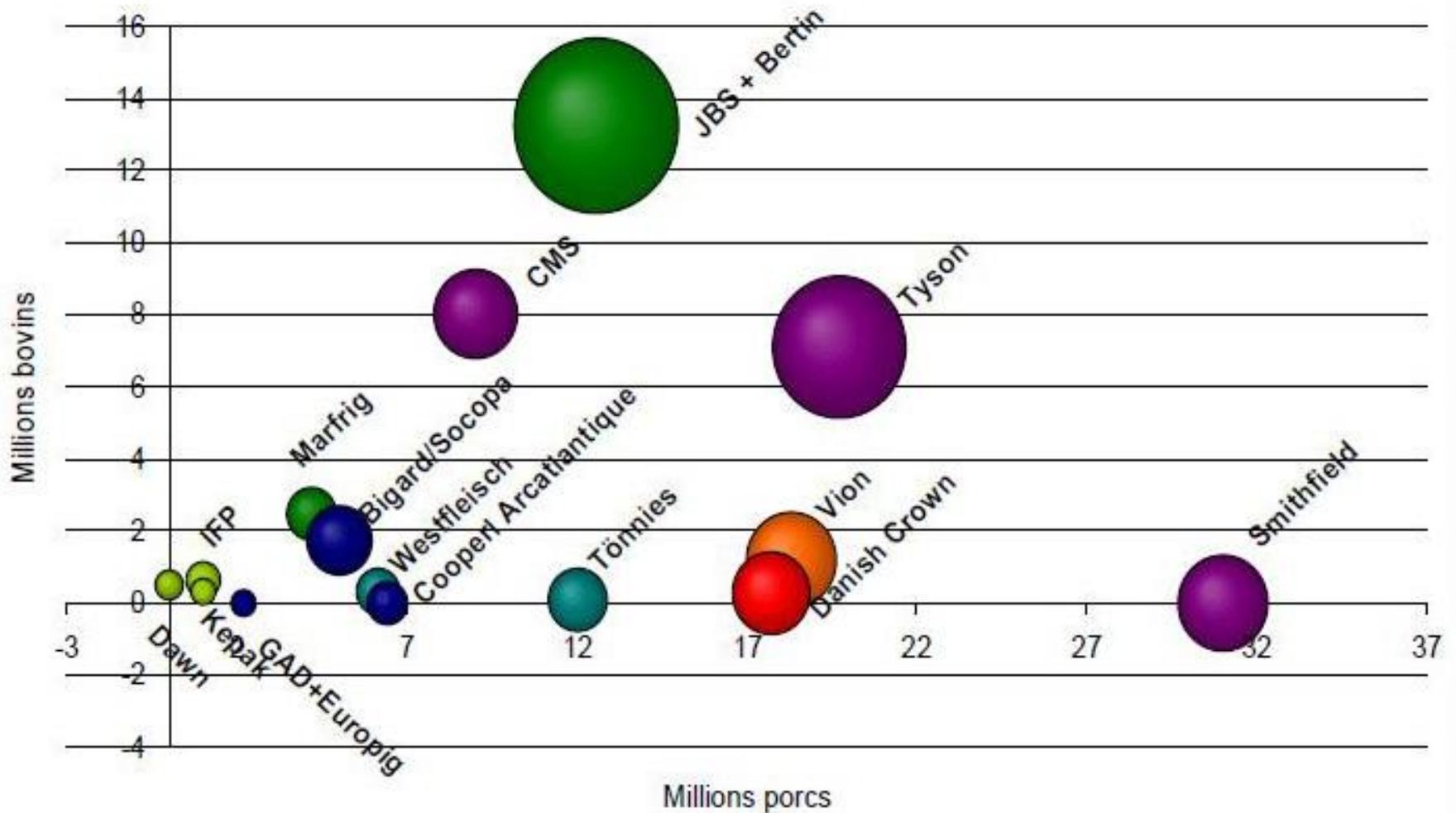
2. Les leviers du « miracle porcin » allemand

Séminaire Politiques de l'emploi – Interactions de l'économique et du juridique
« Mobilité du travail en Europe : concurrence et droit social » – 5 avril 2013

DG Trésor – Ministère de l'Economie et des Finances

La restructuration industrielle

Nouvelle situation (2008/09 et estimations)



Les soutiens directs et indirects à l'élevage

- **Le régime forfaitaire de TVA en Allemagne
=> une subvention déguisée**
- **Programmes d'aides
à l'investissement agricole (AFP)**
- **Le développement de la production de
biogaz, un complément de revenu**
- **Les modes de succession « sans frais » lors
de la reprise mais une pension à verser**

L'application généralisée du dumping social

- **Part des travailleurs de l'Est** : 80-90% chez Tönnies, Westfleisch (Hamm), D&S et Danish Crown, 40% chez Vion
- **Cadre politique et réglementaire en Allemagne**
 - Modération salariale depuis 10 ans
 - Pas de SMIC
 - Restriction à la libre circulation des travailleurs jusqu'au 1^{er} mai 2011
 - Viande : pas de convention

Société	Localité	Total employés	dont Européens de l'est	Comité d'entreprise	Accord collectif	Nationalités
Tönnies	Rheda-Wiedenbrück	2 200	90%	N	N	H, PL, CZ, SK, Lit, RO, RUS
Vion	Lingen	300	40%	O	O	L, RO
Vion	Emsteck	630	40%	O	O	H, PL
Vion	Holdorf	52	90%	N	N	RO
Vion	Perleberg	270	33%	O	O	RO, PL, SK
Vion	Zeven	250	36%	O	O	PL
Westfleisch	Hamm	1 150	86%	O	O	PL évolution vers RO
Westfleisch	Lübbecke	680	74%	O	O	PL évolution vers RO
Westfleisch	Paderborn	560	54%	O	O	PL évolution vers RO
Westfleisch	Coesfeld	550	46%	O	O	PL évolution vers RO
D&S	Essen	1 200	84%	N	N	H, PL, CZ, SK, Lit
Danish Crown	Oldenburg	185	92%	N	N	PL

Objectif économique : compétitivité - export

- **Facteurs de compétitivité**
- **Naturels**
 - Situation géographique au cœur de l'Europe
 - Population nombreuse
- **Culturels**
 - Consommation élevée de porc par habitant
 - Pragmatisme
- **Politiques**
 - Poids de la production porcine dans l'économie
 - Liberté d'entreprendre (+ ou - selon les forces au pouvoir)
 - Subventions directes (2^e pilier) et indirects (TVA)
- **Economiques**
 - Coûts industriels dans l'abattage-découpe
 - Relations dans la filière
 - Prix de porc payés aux éleveurs

Objectif économique : compétitivité - export

Résultat atteint :

↪ **l'Allemagne est devenue une plaque tournante**

– **Exportation** (viandes et produits transformés) :

x 2,1 en 5 ans (2010/2005)

– **Importation en vif :**

x 2,3 en 5 ans (2010/2005)

- 9 mio de porcelets et 5 mio de charcutiers en 2009, provenant du Danemark et des Pays-Bas

Conséquences : exemple de délocalisation au Danemark

« Devant la diminution du nombre de porcs produits au Danemark ces dernières années, nous avons fermé nos usines et réduit le nombre de nos salariés. Entre 2004 et 2009, nos effectifs sont passés de 15.000 à 9.500 dans notre pays quand ils ont augmenté de 10.000 à 12.000 ailleurs dans le monde »

Anne Villemoes, porte parole du groupe Danish Crown

Conséquences : exemple de délocalisation au Danemark

« 86% de notre découpe est ainsi réalisée hors Danemark car elle est peu automatisable et que le coût de la main d'œuvre y est moindre. Quand nous dépensons 100€ en salaire au Danemark, les industriels allemands paient 44, les polonais 28, les britanniques et les suédois 50. »

Anne Villemoes, porte parole du groupe Danish Crown

Conséquences : exemple de défaillance d'entreprise en France

Le mercredi 27 février 2013, le tribunal de commerce de Rennes a placé en redressement judiciaire les abattoirs porcins GAD SAS, qui emploient 1 700 salariés en Bretagne.



« Nous subissons la concurrence des Allemands qui emploient une main-d'oeuvre très, très peu chère dans une activité qui demande beaucoup de main-d'oeuvre et représente une masse salariale importante », a dit Olivier Le Bras (FO). Source Ouest France

3. Notre vision de la question sociale dans les abattoirs allemands

Séminaire Politiques de l'emploi – Interactions de l'économique et du juridique
« Mobilité du travail en Europe : concurrence et droit social » – 5 avril 2013

DG Trésor – Ministère de l'Economie et des Finances

La création d'un collectif interprofessionnel



Le SPACE 2010 (salon de l'élevage de Rennes en septembre) a marqué l'annonce de la création du « Collectif contre le dumping social en Europe » qui souhaite rassembler le plus de soutiens possibles dans la filière viande, et au-delà.

Le Collectif souhaite agir pour faire avancer les décisions. Il veut ainsi mobiliser la profession, alerter l'opinion publique, interpeller le gouvernement français et, puisqu'il le faut, a décidé de porter plainte devant la Commission européenne.

Pour soutenir son action, le Collectif appelle à la signature d'une pétition sur le site :

<http://www.stop-dumping-social-europe.org/>

FILIÈRE VIANDE
nos élevages,
nos emplois,
nos industries
sont menacés

STOP!
**aux distorsions
de concurrence**
Stop au dumping social allemand !

VOUS VOULEZ AGIR ?
SIGNEZ LA PÉTITION
VOIR AU VERSO



17, place des vins de France
75012 Paris
www.stop-dumping-social-europe.org

Lettre Ouverte aux Candidat-e-s à la Présidence de la République

Madame, Monsieur,

La France, et l'Europe, sont plongées dans l'une des plus graves crises économiques de leur histoire. Les premières victimes en sont les ouvriers de l'industrie : plus de 400.000 emplois industriels ont été détruits en France en 5 ans¹.

Parmi les causes de cette situation, la généralisation du dumping social hors-la-loi dans certains pays de l'Union européenne est particulièrement intolérable. Cette pratique consiste à remplacer les salariés de l'industrie par de la main-d'œuvre détachée provenant de pays à très bas niveaux de salaire et de protection sociale et mise à disposition par des sociétés étrangères « boîtes aux lettres ». Grâce à ce système, l'industrie de la viande allemande, par exemple, se développe sur la base d'un coût moyen du travail de 6 €/h, sans salaire minimum et sans convention collective. Tout ceci détruit les emplois dans les pays limitrophes comme la France où ce coût est d'environ 20 €/h.

Notre Collectif, regroupant des chefs d'entreprises de plusieurs secteurs industriels, dénonce ce grave dysfonctionnement de l'Union européenne. Le recours systématique à cet intérim déguisé en prestation de service bafoue la législation sociale communautaire. A ce titre, nous avons déposé une plainte en manquement d'Etat auprès de la Commission européenne. Nous exigeons qu'il soit mis fin à ces pratiques illégales dans les pays qui les ont érigées en modèle de développement car les dégâts économiques qu'elles provoquent sont nombreux : l'Organisation Internationale du Travail² identifie ce sujet comme l'une des causes principales de la crise européenne.

A ce jour, rien n'a été fait pour éradiquer ces pratiques contraires à la législation communautaire malgré le soutien des plus hauts responsables politiques de gauche comme de droite, engagés tant au niveau national qu'euro-péen et tous signataires, y compris le Président de la République, de la pétition lancée en octobre 2010³.

Dans le cadre de votre candidature à la Présidence de la République, nous vous remercions de formuler les trois actions prioritaires que vous engagerez au lendemain de votre élection pour mettre fin à ce fléau économique et social.

Les salariés de l'industrie française attendent votre réponse. Nous la rendrons publique le 2 avril.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Collectif contre le dumping social en Europe

Le Collectif contre le dumping social en Europe regroupe depuis septembre 2010 des entreprises, des organisations professionnelles et des interprofessions du secteur agro-alimentaire, principal employeur de l'industrie en France et contributeur net à la balance commerciale du pays.

¹ D'après l'INSEE - Global Employment Trends 2012 (rapport sur les tendances mondiales de l'emploi en 2012), OIT, janvier 2012.

² Déjà plus de 10.000 signatures sur www.stop-dumping-social-europe.org

Le Collectif a interpellé les candidats à l'élection présidentielle le 12 mars 2012

Le dumping social détruit les emplois industriels en France

Analyse économique

Coût horaire total du travail :

- Intérim Est : 5,40 et 7,50 euros
- Allemand secteur viande : 15 euros
- Français : 15 à 20 euros
- Danois : 30 euros

Avantage DE vs FR :
≈ 5 ctes/kg en viande porcine
(et 8 ctes/kg en viande bovine)

Analyse juridique

Les abattoirs allemands bénéficient du régime du travail détaché dans le cadre d'une prestation de service, régime permettant d'importer les dispositions économiquement plus favorables du pays d'origine.

Or, la prestation fournie ne correspond en rien à la définition du travail détaché.

En effet les travailleurs détachés dans les abattoirs sont employés de manière continue, massive et permanente, et complètement intégrés à la structure organisationnelle des entreprises allemandes : ils sont donc a fortiori soumis au contrôle et la direction de ces entreprises.

Analyse juridique

Ils devraient être considérés comme des travailleurs intérimaires, et les entreprises allemandes doivent être considérées comme des entreprises utilisatrices, conformément aux Directives n°91/383 et n°2008/104.

L'Etat allemand devrait donc s'assurer que le principe d'égalité de traitement des travailleurs intérimaires est respecté.

La loi allemande sur les travailleurs intérimaires (AÜG) n'est donc manifestement pas mise en œuvre conformément aux principes de droit communautaire.

La plainte en manquement d'Etat

Déposée en janvier 2011

Echanges entre la Commission et l'Allemagne à l'automne 2011

Dépôt de mémoires complémentaires en juin 2012 et février 2013

La plainte en manquement d'Etat : suites politiques

Le travail législatif en cours sur la directive d'application sur le travail détaché.

La décision du gouvernement belge de porter plainte à son tour.

4. La prestation de service du travail à façon des viandes n'est pas une exception allemande : l'exemple d'un dispositif régulé en France

Séminaire Politiques de l'emploi – Interactions de l'économique et du juridique
« Mobilité du travail en Europe : concurrence et droit social » – 5 avril 2013

DG Trésor – Ministère de l'Economie et des Finances

Le travail à façon des viandes en France

La prestation de service de travail à façon des viandes est développée en France dans le secteur de la découpe (porc, bœuf, volaille).

C'est une organisation ancienne qui concerne 6 à 7.000 salariés employés par des sociétés ayant leur siège en France.

Elle doit respecter des conditions strictes sous peine d'avoir la qualification de délit de marchandage.

Les conditions

La licéité du contrat de sous-traitance qui doit garantir que le prestataire apporte à l'entreprise utilisatrice un savoir-faire et que le personnel agit sous le contrôle et les directives du sous-traitant et non pas ceux de l'entreprise utilisatrice.

Le respect des droits légaux et conventionnels des salariés doit être assuré, quelle que soit leur nationalité d'origine.

La labellisation

Mise en place depuis 2009 par les organisations professionnelles représentatives des sous-traitants et des donneurs d'ordre, la labellisation des sous-traitants s'appuie sur un référentiel social audité par une tierce partie indépendante : Bureau Veritas.

La labellisation

Le savoir-faire du sous-traitant est évalué, par exemple, sur la qualification de son personnel (cartographie des emplois) et l'existence d'une structure d'encadrement suffisante.

Le respect des droits sociaux est vérifié, par exemple, sur les modalités de rémunération (conformité du haut du bulletin de paye) et la justification des INI qui doivent respecter certaines normes.

Conclusion

Mobilité des travailleurs et respect des règles communautaires et locales ne sont pas incompatibles

Le choix du dumping social est un choix de court-terme car il a des effets dévastateurs à moyen-long terme sur les systèmes économiques et il s'attaque en profondeur aux modèles culturels

Séminaire Politiques de l'emploi – Interactions de l'économique et du juridique
« Mobilité du travail en Europe : concurrence et droit social » – 5 avril 2013

DG Trésor – Ministère de l'Economie et des Finances